

## Ministère des Affaires Foncières

Isangi, le 22 septembre 2015.

No 2.469.3/MIN/AFF.F/CTI/TSHO.I/89/01

## Direction des Titres Immobiliers Circonscription Foncière de Tshopo I.-

Division de s Titres Immobiliers

ISANGI .-

Transmis copie pour information à :

- Monsieur le Directeur Chef de Service des Titres Immobiliers --

- Monsieur I' Bourgmestre de la Administrateur Commune de Territoire de Yahuna .-

Annexe

Réf.

Monsieur le Chef de Division . V/O. M/Nº DG/060/015 DU 29/07/du Cadastre/ Tshopo I .-: Projet Contrat d'Emphytéose 2015 .- à I S A N G I .-

Objet Parcelle no

. S.R.627 .-

Сеттипе

: Territoire de Yahuma .-

Vittede

: Localité Yefoli III .-

A Monsieur le Directeur Général de la Société Plantations et----

Huileries du Congo S.A (PHC)

AKINSHASA .-

MHe, Mine, M.,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, sous ce pli, avec prière de bien vouloir me le retourner dûment signés, deux exemplaires du Projet de Contrat d'Emphyteose relatif à la parcelle nº S.R.627.située dans l Gommune, Territoire de Yahuma, Localité Yefoli III.-

que vous occupez en vertu de : Certificat d'Enregistrement Vol. CK.99 Folio 136--du vingt-quatre août mil meuf cent cinquante-cinq.

Je vous signale que votre contrat n'interviendra qu'après le paiement de la somme reprise ci-dessous et répartie comme suit : 89.187.00

- Prix de référence du terrain - Taxe d'établissement du contrat

- Taxe de P.V. de mise en valeur - Taxe de Certificat d'enregistrement

- Note d'usage

- Frais de mesurage et bornage

- Frais de consultation

- Frais croquis

- Occupation provisoire

- Loyer du 22/09 .- au 31/12/2015 :

13.950.00 FC 7.740.00 FC XXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXX

21 -39 0.00 13.950,00 XXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXX

17.837,00 FC FC 164.054.40

du 27/10/2015 .-

TOTAL A DEDUIRE : montant déjà payé suivant quittance nº 2067949

: FC 164. 054, 40

Montant que je vous prie de bien vouloir verser en espèces entre les mains du Comptable des Titres Immobiliers de shopo I à ISANGI - ou au compte n° 11.050/1524 auprès de la Banque

La quittance qui vous sera délivrée doit m'être présentée ou transmise en communication en même temps que les deux exemplaires du Contrat d'Emphytéose endéans le mois de la réception de la

présente lettre, ainsi que la fighe d'identité cl-jointe.

Veuillez agréer,

Monsieur -

Passurance de ma considération distinguée

Conservateur des Titres Immbobiliers Jean-Vicky MUNGANGA KIBITCHO BOLAKY

0085403

## LIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



INISTERE DES AFFAIRES FONCIERES RCONSRIPTION FONCIERE TSHOPO I DIVISION DES TITRES IMMOBILIERS ISANGI

Téls: 0811480087 - 0810126700

ojet : Projet Contrat à la signature

Terrain n° S.R 627

<u>Territoire de YAHUMA</u>

Contrat d'emphytéose

Isangi, le 22 septembre 2015.



N° 2.469.3/MIN/AFF/CTI/TSHO.I/090/2015

## Transmis copie pour information à :

- Monsieur le Comptable Public des Titres Immobiliers Tshopo | à Isangi.
- Monsieur le Chef de Ressort de la Direction Général des Recettes de la Province Orientale à Basoko.

A Monsieur le Directeur Général de la Société Plantations et Huileries du Congo S.A (PHC) à Kinshasa.

Monsieur,

Me référant à votre lettre/O.M n° DG/060/015 du 29 juillet 2015 ar laquelle vous sollicitez le titre de propriété pour votre Terrain inscrit sous le n° SR 627 à usage agricole, situé dans le erritoire de YAHUMA, localité YEFOLI III, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe à la présente, deux exemplaires d'un rojet de contrat d'emphytéose tout en vous priant de bien vouloir me les renvoyer dûment revêtus de votre signature sur la librique « L'EMPHYTEOTE » accompagnés du bordereau de versement.

Ce contrat est établi aux conditions suivantes :

Taxe d'établissement contrat
 Taxe croquis
 Note d'usage
 Frais techniques
 Frais administratifs
 TOTAL A PAYER
 FC 4.650.00
 FC 1.395.00
 FC 930.00
 FC 465.00
 FC 9.300.00

Je vous signale que l'intervention de votre contrat est conditionnée au payement de la somme détaillée ci —dessus, montant que lous demande de bien vouloir verser en espèces au Guichet Unique de la Direction Générale des Recettes de la Province Orientale à Kisangani.

Votre désintéressement sera considéré comme la renonciation

acite à votre demande qui sera d'ailleurs classée sans suite.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération

listinguée.

Jean - Vicky MICHGANGA KIDLICHO BOKAKY